

Compte rendu de la réunion du conseil du 31 OCTOBRE 2014 à 20 heures 30

Présents : HENRY Denis, VALENTIN Michel, TESTA Jean-Luc, RICHARD Roland, DANNER Catherine, ANDRE Guillaume, GREMILLET Nelly, KILFIGER Sylvie, ORIEL Maria Fatima.

Monsieur ANDRE Guillaume a été élu secrétaire.

Excusés : ORIEL Patrick, ayant donné procuration à TESTA J-L. et TISSERAND Jacques ayant donné procuration à HENRY D.,

Absents : *néant*

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la proposition faite à la commune par l'office notarial VILLEMEN de GRANGES SUR VOLOGNE concernant la vente par les conjoints ANCEL de la propriété sise 145, rue de la Mairie à BIFFONTAINE (parcelles cadastrées A 379, 384, 387 et 388) ainsi que les parcelles de terrain en indivision cadastrées A 1445 et A 1447 pour un montant de 150 000 euros net vendeur et 9 000 euros de frais de négociation et de notaire.

Monsieur Testa déclare ne pas vouloir prendre part à la délibération ni au vote.

Le conseil municipal ;

Considérant que cette acquisition permettrait un aménagement du centre du village en continuité avec la mairie et l'école ;

après en avoir délibéré ;

- Décide de se porter acquéreur de l'immeuble et des parcelles de terrain sus mentionnés au prix de 150 000 Euros net vendeur et 9 000 euros de frais de négociation et de notaire.
- Constate que les crédits nécessaires figurent au budget 2014 à l'article 2132.
- Donne procuration à Monsieur le Maire :
 - o pour choisir le notaire représentant les intérêts de la commune lors de la signature.
 - o Pour signer les pièces à intervenir
 - o Pour demander les subventions auxquelles la commune peut prétendre pour une telle opération.

Monsieur le Maire présente au conseil l'étude réalisée par l'Agence Technique Départementale pour la réalisation d'un groupe scolaire intercommunal, le conseil municipal en l'état actuel, ne peut se prononcer et attend de plus amples informations.

Considérant que les logements au-dessus de la mairie, sont bientôt achevés, et qu'ils sont proposés à la location ;

- Vu l'estimation faite par l'inspecteur des domaines consulté à ce sujet,
- Décide de fixer à 4.50 € par mois la valeur locative des logements soit :
 - o pour le studio : 225 Euros
 - o Pour le F 4 : 450 Euros.

Fixe à 40.00 euros la valeur des bons d'achats attribués à l'occasion de Noël aux enfants de moins de 14 ans de la commune ainsi qu'aux personnes âgées de plus de 70 ans et aux employés communaux.

DECIDE l'adhésion de la commune de Biffontaine au groupement de commandes ayant pour objet l'acquisition de certificats de signatures électroniques RGS** et dont le Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale assurera le rôle de coordonnateur.

Se prononce pour les modifications statutaires du SMIC des Vosges telles par l'ajout des deux articles ci-dessus.

h – la mise en place et gestion d'un dispositif de télétransmission dans le cadre du dispositif « PESV2 » protocole d'Echange Standards version 2) ou de tout autre dispositif qui viendrait s'y substituer.

i – la mise en place d'un groupement d'achats de signatures électroniques RGS** au bénéfice des adhérents du Syndicat sous forme d'un marché à bon de commande.

Et pour l'adhésion des collectivités ci-dessous au SMIC

- Les communes de HERGUGNEY, d'ENTRE DEUX EAUX, d'ELOYES et de CHERMISEY.
- La communauté de Communes de VITTEL CONTREXEVILLE ainsi que le Syndicat d'Assainissement LA BRESSE-CORNIMONT.

Prend acte du résultat de la vente de bois du 25/09/2014 à GERARDMER : lot 142661 dans la parcelle 23 adjudicataire : SCIERIE BERNARD Denis pour 31.300 Euros H.T.

LE MAIRE

Denis HENRY

